

## RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL

chargée d'examiner

### LE PROJET DE BUDGET 2010

Le budget de toute collectivité publique est l'expression, sur le plan financier, de choix politiques, en terme de priorité de dépenses de fonctionnement et d'investissements. Le Conseil d'Etat, dans le projet de budget 2010, poursuit sa politique *"business as usual"*. Le gouvernement vaudois ne prend pas véritablement en compte les priorités politiques, répondant aux besoins de la majorité de la population du canton, en matière d'urgence sociale et écologique. Par rapport à la fonction publique, il poursuit une politique d'austérité qui se fait sur le dos des prestations pour les usagers et des conditions de travail des salariés concernés. Le groupe A Gauche toute ! (POP-solidaritéS) dès lors refusera l'entrée en matière sur ce budget et s'y opposera au vote final. Si une majorité entre malgré tout en matière, le groupe AGT présentera une série d'amendements développés ci-dessous, dans le cadre de ce Rapport.

Le Conseil d'Etat présente un budget 2010 avec un excédent de revenus sur les charges de 11'311'400 francs. Avec les amendements adoptés par la Commission des finances, ce bénéfice est de 10'071'900 francs. Le gouvernement, comme les années précédentes, sous-estime les recettes fiscales pour justifier plus facilement sa politique de limitation des dépenses sociales sous prétexte de "maintenir l'équilibre budgétaire". C'est ce que la majorité de la COFIN constate, dans les considérations finales de son Rapport (7.2), en louant la "prudence" du gouvernement et en vantant "une construction budgétaire conduite avec succès par un gouvernement de concordance"... Et cette majorité a même le culot d'affirmer qu'au fond on pourrait, pour éviter à l'avenir des amendements qualifiés d'"inflationnistes", refuser le projet le budget proposé afin que le budget de l'année en cours s'étende à l'année suivante... Une politique du copier-coller !

La plupart des investissements, présentés comme partie d'une politique anti-cyclique ou du programme de législature, sont des leurres. Ainsi par exemple, sur les 91.8 millions de francs dépensés au titre du soi-disant Programme de législature (PL) dans le cadre du budget de fonctionnement, près de 30 mio sont des rattrapages liés à l'évolution démographique. Quant aux mesures liées au PL figurant au budget d'investissement, sur les 95 mio, la plus grande partie est liée également à l'évolution démographique ! Le reste est affecté à des charges induites par des modifications législatives antérieures à l'année 2010. Ce sont par exemple les coûts des projets de réforme de la justice, de la chaîne pénale et de la police qui développent un impact financier significatif en 2010. Pas de quoi se vanter de mener une véritable politique anti-cyclique favorable au maintien de l'emploi...

En fait, le gouvernement n'a réalisé qu'une copie ajustée du budget de l'année précédente. Une minorité de la COFIN a présenté un amendement au budget d'investissement global 2010 avec une augmentation de 30 millions de francs destinée à des améliorations de prestations pour la population

du canton dans les domaines des transports, de l'environnement et du logement.

Les recettes fiscales globales vont baisser en 2010 de 1% (- 43,9 mio) par rapport à l'année précédente ! Les mesures votées le 8 février 09 s'ajoutent à la crise économique pour réduire les recettes fiscales. L'Etat et les communes seront privés de ressources importantes, en faveur des entreprises et des gros contribuables. Les entreprises profiteront de la baisse (-32,5%) de l'impôt sur le capital : plus de 30 millions de francs leur sont offerts par le Conseil d'Etat. La baisse de l'impôt sur le bénéfice augmente de 13,2% par rapport à l'année précédente.

Le gouvernement se vante de la politique de réduction la dette publique menée ces dernières années et qui passe largement au-dessous des trois milliards (dette nette au 31 décembre, selon budget 2010 à 2'656). Le remboursement, à marche forcée de cette dette, a été et reste est un non-sens politique. L'endettement des collectivités publiques en Suisse est l'un des plus bas du monde. Actuellement il équivaut à moins de 50% du Produit intérieur brut. En 1947, année de la création de l'AVS, il atteignait 70%, ce qui n'a pas empêché de mettre sur pied cette assurance sociale. La dette publique n'est pas un fardeau pour les générations suivantes, comme il est dit à tort : les dépenses consenties aujourd'hui, comme les dépenses pour la formation, les voies de communications ou les infrastructures, bénéficieront aussi à nos descendant-e-s ! Le remboursement, à marche forcée de cette dette, présente également une sorte "d'effet pervers" pour les contribuables vaudois, dans la mesure où le canton de Vaud est amené à contribuer davantage que d'autres cantons romands dans le cadre de la RPT du fait même de son classement au 8<sup>ème</sup> rang (indice des ressources). Résultat d'une gestion prétendument "exemplaire" du ministre vaudois des finances !

En octobre 2009 le nombre de chômeurs et chômeuses, inscrits dans le canton de Vaud, s'élève à 18'193 personnes, celui des demandeurs d'emploi atteint 23'837 personnes. En comparaison annuelle, le nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi a crû respectivement de 41,7% et 31% ! Au cours du mois d'octobre 2009, la progression la plus forte a touché les personnes de 60 ans et plus (+3,9%). A la fin du mois d'octobre, 19'517 demandeurs d'emploi étaient inscrits auprès d'un ORP depuis moins de 12 mois, alors que 3277 personnes étaient conseillées depuis 12 à 24 mois et 1043 depuis plus de 24 mois. Selon le Rapport trimestriel RI de novembre 2009 du DSAS, en juillet 2009, le nombre de dossiers RI actifs s'élève à 12'397, soit une hausse de 7,7% par rapport à juillet 2008. Ces 12'397 dossiers actifs concernent 21'826 personnes, soit 15'108 adultes et 6'718 enfants mineurs. Un tiers des bénéficiaires (34,5%) ont moins de 20 ans. Selon le Rapport (p.5), il faut s'attendre à *dynamique haussière* du nombre mensuel moyen de dossiers RI au cours de l'année à venir.

En 2009 la crise a impliqué de nombreux licenciements dans le secteur privé. En 2010 le nombre de personnes licenciées va encore fortement augmenter, notamment après la fin de la période de chômage partiel dans de nombreuses entreprises. La situation matérielle des retraités va aussi se dégrader, dès lors que nombre d'entre eux ont déjà aujourd'hui des difficultés à nouer les deux bouts.

Une accélération brutale de la crise écologique est également à prévoir. Le dernier rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (giec), de 2007, prévoyait une montée des eaux océaniques située en moyenne entre 18 et 59 cm d'ici à la fin du siècle. Depuis, d'autres estimations – encore débattues – prenant en compte le phénomène récemment documenté du glissement des glaciers du Groenland et de l'Antarctique parlent de valeurs doubles de celles proposées par le giec. Selon le chercheur Eric Grignot (Université de Californie, Irvine), " un mètre de montée des eaux du niveau des mers d'ici à 2100 ne relève pas de la science-fiction, puisque les calottes polaires sont déjà sur cette trajectoire " (Le Monde du 19.9.2009). La progression des océans touchera des zones parmi les plus peuplées du monde, comme le delta du Gange. La montée des eaux vient alors s'ajouter aux autres impacts du réchauffement (comme le stress hydrique et les sécheresses). A l'augmentation du risque d'inondations dans les régions humides correspond une diminution de 10 à 30 % de la

disponibilité en eau dans les régions sèches. La question des réfugiés climatiques sort en conséquence du domaine des hypothèses pour devenir tangible. Les effets du réchauffement climatique sont particulièrement préoccupants, en terme d'atteintes irréversibles à l'environnement (biodiversité, catastrophes "naturelles", pollutions graves, émissions de gaz à effet de serre, notamment). Les énergies fossiles se raréfient et le pillage des ressources naturelles, comme l'eau, conduit à des impasses lourdes de conséquences du point de vue des conditions de vie. Face à de tels défis, il est nécessaire de promouvoir le remplacement progressif des énergies fossiles par des sources d'énergie "propres", notamment le solaire.

- *La minorité dépose un amendement au DSE 113 Service de l'énergie poste rubrique 3657 (+ 1 mio) pour augmenter l'aide à des projets d'énergies renouvelables.*

La promotion de transports publics – trains, métros, bus, trams – bon marché ou gratuits comme alternative à l'étouffement des villes et des campagnes par la voiture individuelle et le système des transports routiers.

- *La minorité dépose un amendement au DINF 66 Service de la mobilité rubrique 31852 pour favoriser le développement des transports publics (+ 500'000).*

Le budget 2010 prévoit une augmentation de postes équivalents temps-plein (ETP) de 360 dont 152 pour le personnel enseignant. Rien d'autre qu'un ajustement à l'évolution démographique !

- Dans l'enseignement primaire, le taux d'encadrement reste insuffisant, notamment par rapport aux appuis enseignants promis. *La minorité dépose un amendement au DFJC 222 rubrique 3021 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de raccordement (+ 10 mio).*
- Pour répondre aux besoins des familles en matière d'accueil de jours des enfants et pour aider à l'harmonisation sur le plan cantonal, *la minorité dépose un amendement au DFJC 281 Protection de la jeunesse rubrique 3655 Fondation accueil de jour (+ 20 mio).*
- Pour mettre en œuvre le droit à une bourse pour les élèves des classes de raccordement, droit qui vient d'être reconnu par le Tribunal cantonal, ainsi que pour la modification indispensable des barèmes des bourses, *la minorité dépose un amendement au DFJC 29 rubrique 3662 (+ 1 mio).*

Afin d'augmenter réellement les moyens mis en œuvre par le canton pour l'intégration, la prévention du racisme, l'accueil des étrangers, l'augmentation actuellement budgétée correspondant en fait à l'augmentation de subventions fédérales,

- *La minorité dépose un amendement au DINT 306 rubrique 3655 14 à 19 (+ 500'000).*

Des services entiers fonctionnent "au service minimum". Au CHUV, le personnel de nettoyage est contraint, quasi-quotidiennement, de remplacer les collègues absents, en vacances, malades ou en congé maternité, et ceci sans qu'aucune heure supplémentaire ne soit octroyée, et donc payée. Le travail est souvent double, les rythmes s'intensifient et les absences pour burn-out, accidents ou maladies augmentent. La même situation prévaut dans les soins, où les équipes sont en sous-effectif chronique, les remplacements ne sont pas assurés, y compris lors d'absences pour de longues périodes. La charge de travail qui se reporte sur le personnel augmente. Les soins aux patient-e-s en sont également affectés.

- *La minorité dépose un amendement au DSAS 482 Hospitalisation d'intérêt public rubrique 3654 1.1.1 CHUV patients LAMAL VD division commune (+20 mio).*
- *La minorité dépose un amendement au DSAS 483 Secteur médico-social et réseaux de soins rubrique 3654 1.9 Lutte contre la pénurie de personnel soignant (+320'000)*
- *La minorité dépose un amendement au DSAS 4223 Hébergement lits de gériatrie et de psycho gériatrie rubrique 3665 aides long-séjour, aide court-séjour (+800'000)*
- *La minorité dépose un amendement au DSAS 4227 Promotion du maintien à domicile pour personnes âgées rubrique 3655 (+500'000)*

Le PL (mesure 5) prévoit une politique d'insertion des jeunes par la formation professionnelle. La mesure 22 du PL consiste à développer une politique de relance. Pour pouvoir proposer aux apprentis de l'Etat de Vaud (entre 300 et 400) de rester en emploi à la fin de leur apprentissage, s'ils-elles ne trouvent pas une place de travail

- *la minorité dépose un amendement au DEC 52 Service de l'emploi rubrique 3011 (+5mio)*

Pour augmenter des paiements directs complémentaires aux agriculteurs et favoriser leur reconversion professionnelle, par exemple dans l'agriculture biologique

- *la minorité dépose un amendement au DEC 54 Service de l'agriculture rubrique 3768 (+300'000)*

Pour mettre en œuvre la mesure 28 du PL en matière d'aide à la construction de logement et pour augmenter les montants à disposition de l'aide individuelle au logement

- *la minorité dépose un amendement au DEC 59 SELT rubrique 3655 (+ 1 mio 500'000)*

A l'Administration cantonale des impôts, les salarié-e-s ont l'obligation d'effectuer au moins 50 heures supplémentaires d'ici la fin de l'année. Pas question d'engager du personnel supplémentaire, il suffit, selon la direction, d'augmenter de 20% le quota de dossiers traités par employé-e, un quota qui ne permet déjà pas d'effectuer correctement le travail. Tant mieux pour les riches fraudeurs du fisc, qui passeront plus facilement entre les gouttes... Afin de lutter contre la fraude fiscale,

- *la minorité dépose un amendement au DFIRE 703 Administration cantonale des impôts rubrique 3011 pour l'engagement de trois inspecteurs supplémentaires (+360'000).*

**La minorité de la Commission (A Gauche toute ! POP – solidaritéS) vous demande de rejeter le projet de budget de fonctionnement 2010 comme le budget d'investissement 2010**

Lausanne, le 24 novembre 2009.

Le rapporteur :  
(Signé) J.-M. Dolivo